A75 12
Syndicat mixte

DÉLIBÉRATION N° 23-2026 DU SYNDICAT MIXTE "A 75"

Délibération prise en séance du 22 octobre à 9H00

L'an deux mille vingt-six, le 22 octobre 2026 à 9H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « A 75 » à la Mairie de SÉVERAC-D'AVEYRON salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat mixte.

Etaient présents : M. Arnaud VIALA, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Christian NAUDAN, M. Claude ASSIER, M. Fabrice FRAYSSINET

Etaient absents et représentés :
- Mme Monique ALIES a donné pouvoir à M. Arnaud VIALA
- M. Christophe LABORIE a donné pouvoir à M. Arnaud VIALA
- M. Sébastien DAVID a donné pouvoir à M. Jean-Luc CALMELLY
- Mme Emmanuelle GAZEL a donné pouvoir à M. Fabrice FRAYSSINET

Objet : Election de la Commission de délégation de service public (CDSP)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-5 et D. 1411-5,

Vu la délibération n°12-2026 du 23 juillet 2026 approuvant les modalités de dépôt des listes pour l'élection des représentants de la CDSP,

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 22 octobre 2026 ont été adressés à ses membres le 16 octobre 2026,

Considérant que la CDSP doit être composée du Président en tant qu'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, et de cinq membres du Comité syndical élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Considérant que les membres du Comité syndical ont accepté unanimement la proposition du Président de procéder à une élection à main levée,

Le Comité syndical, élit à l'unanimité :

- **Président** : M. Arnaud VIALA ou son représentant
- **Membres titulaires** : M. Christian NAUDAN, M. Claude ASSIER, M. Jean-Philippe ABINAL, Mme Christine SAHUET, M. Fabrice FRAYSSINET
- **Membres suppléants** : Mme Monique ALIES, M. Vincent ALAZARD, M. Edmond GROS, Mme Emmanuelle GAZEL, M. Christophe LABORIE

Accusé de réception en préfecture
012-251201141-20261022-20261022_232026-DE
Reçu le 03/11/2026

Le Président du Syndicat mixte



Arnaud VIALA

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Nombre de membres en exercice : 15**
- **Nombre de membres présents : 5**
- **Nombre de suffrages exprimés : 9**

Accusé de réception en préfecture
012-251201141-20261022-20261022_232026-DE
Reçu le 03/11/2026